



Planning des compétences patronales

Division de l'apprentissage artisanal - Section des électriciens (fc) - Électricien (DAP)

Semestre 1

Unité capitalisable : **INSTA** - Monter et mettre en service une installation simple

Module : **FOREL1** - Travaux d'infrastructure

Pondération	Compétence
30 % (18 P)	L'apprenti est capable de respecter les conditions de sécurité sur le chantier et de les préparer en se servant du matériel et des outils requis.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de préparer une maçonnerie d'une manière compétente et conforme à l'énoncé.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de poser des chemins de câbles de manière compétente.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de poser des conduites ainsi que des câbles en appliquant au moins trois méthodes différentes.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.

Semestre 2

Unité capitalisable : **INSTA** - Monter et mettre en service une installation simple

Module : **FOREL2** - Installation de prises de courant et de circuits électriques simples

Pondération	Compétence
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de respecter les consignes en matière de sécurité au cours des étapes de travail.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'installer une prise de courant de sécurité à l'intérieur ou à l'extérieur et de la soumettre à un contrôle.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de monter un circuit simple allumage ou un circuit série avec précaution et dans le respect des normes, de le soumettre à un contrôle et de le mettre en service.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de monter un circuit va-et-vient avec précaution et dans le respect des normes, de le soumettre à un contrôle et de le mettre en service.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.



Semestre 3

Unité capitalisable : **INDOM** - Monter des installations électriques avancées de commande et de télécommunication

Module : **FOREL3** - Installation de circuits électriques avancés

Pondération	Compétence
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de monter un montage à croix avec précaution et dans le respect des normes, de le soumettre à un contrôle et de le mettre en service.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de monter des circuits de contrôle de manière compétente et de les mettre en service.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable d'installer différentes unités d'éclairage de manière compétente.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'installer un dispositif de connexion CEE 400 volts à l'intérieur ou à l'extérieur et de le soumettre à un contrôle.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.

Semestre 4

Unité capitalisable : **INDOM** - Monter des installations électriques avancées de commande et de télécommunication

Module : **FOREL4** - Branchement électrique et systèmes de commande de stores et d'éclairage

Pondération	Compétence
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de commander des récepteurs en se servant de plusieurs boutons poussoirs, de détecteurs de mouvements, d'un interrupteur d'impulsion de courant et d'une minuterie de cage d'escaliers.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de commander des moteurs tubulaires ou des moteurs pour stores vénitiens par des interrupteurs de stores vénitiens.
30 % (18 P)	L'apprenti est capable d'installer un tableau de compteurs avec une protection individuelle et une protection des conduites dans le respect des normes et des conditions techniques de raccordement en vigueur.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.



Semestre 5

Unité capitalisable : **INBAT** - Exécuter et vérifier une installation d'un bâtiment

Module : **FOREL5** - Circuits de protection et dépannages

Pondération	Compétence
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'interpréter les caractéristiques de déclenchement des disjoncteurs et des disjoncteurs à courant de défaut et de soumettre ces dispositifs à un contrôle métrologique.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de planifier une mission de travail de manière compétente et de mener un entretien avec un client.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de localiser et d'éliminer les dysfonctionnements d'une installation électrique de manière systématique.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de monter des circuits à contacteurs simples dans le respect des normes, d'en expliquer le fonctionnement et de les mettre en service.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.

Semestre 6

Unité capitalisable : **INBAT** - Exécuter et vérifier une installation d'un bâtiment

Module : **FOREL6** - Systèmes de communication

Pondération	Compétence
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de monter des prises d'antenne ainsi que des distributeurs d'antenne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'installer des interphones et de les mettre en service.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable de monter une installation de réseau.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de monter un système d'alarme (alarme anti-intrusion ou alarme incendie) de manière autonome, de le raccorder et de le mettre en service.
20 % (12 P)	L'apprenti est capable d'installer des composants bus, d'en effectuer le câblage et de les mettre en service.
10 % (6 P)	L'apprenti se présente au travail à l'heure et il respecte le règlement interne.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable d'organiser ses travaux de manière autonome.
10 % (6 P)	L'apprenti est capable de documenter ses missions de travail dans le carnet d'apprentissage.